

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire

Anne Petiau

Sociologue, Responsable du Centre d'Étude et de Recherche Appliquées, chercheure associée au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique

Introduction

Dans les squats que nous nommons « ouverts », des personnes en situation de précarité s'organisent au sein de lieux de vie, mettent en œuvre des formes d'entraide, de soutien mutuel et de débrouille, revendiquant ainsi une certaine autonomie.

Le squat désigne l'« *occupation illégale d'un local en vue de son habitation ou de son utilisation collective* » [Péchu, 2010, p. 8]. La catégorie des « squats ouverts » circonscrit ceux qui sont dans une relation ouverte avec leur environnement¹. Ces squats ne cherchent pas à se rendre invisibles, voire déclarent leur présence aux autorités. La plupart ont des fonctions d'hébergement mais s'ouvrent également au public en des occasions définies (portes ouvertes, repas de quartier, concert, exposition, projection, spectacle, fête, salle de répétition, bar, etc.). Ce qui caractérise ces squats que nous nommons ouverts est leur stratégie de visibilité dans leur environnement urbain et face aux institutions. Collectivement, ils sont en relation avec les institutions judiciaires.

En occupant des bâtiments publics ou privés vacants sans contrat, les squatteurs s'exposent principalement à des procédures juridiques civiles, où le juge arbitre entre droit de propriété et droit au logement. Seuls certains cas rares relèvent du pénal (flagrant délit d'effraction ou occupation de terrain dans des conditions très précises)². Les squatteurs risquent l'expulsion, et parfois des amendes correspondant à des indemnités d'occupation réclamées par les propriétaires. Une procédure juridique s'engage suite à la plainte du propriétaire et aboutit forcément à l'expulsion. L'enjeu des procès est, pour les squatteurs, de bénéficier d'un délai, le plus long possible, avant

¹Ainsi que nous les avons définis dans la recherche-action menée en 2009-2012 avec la mission Squats de Médecins du Monde, l'Institut Régional du Travail Social Montrouge/Neuilly-sur-Marne et le Centre d'Étude sur l'Actuel et le Quotidien de l'Université Paris Descartes et l'Intersquat Ile-de-France. Celle-ci a été financée par le programme PICRI (Partenariat Institution-Citoyen pour la Recherche et l'Innovation) de la Région Ile-de-France. Ont notamment participé à cette recherche-action, avec l'auteur : Lionel Pourtau (chercheur), Robert Bianco-Levrin et Yaëlle Dauriol (respectivement coordonnateur et éducatrice spécialisée de la mission Squats de Médecins du Monde), Dimitri Callens (salarié de la Petite Roquette, membre de l'Intersquat), Marie Debrus (Docteure en pharmacie, Mission Squats), Benoît Delavault (responsable de la mission Squats), Albert Franquet (membre de l'Intersquat), Vincent Gaillou (éducateur spécialisé, membre de l'Intersquat), Audrey Kartner (Responsable de Desk, Mission France, MdM), Guillaume Testor (éducateur spécialisé, membre de Intersquat), Hediman (membre de l'Intersquat)

²JURISLOGEMENT, « Les occupants sans droit ni titre : quels droits ? », <http://www.jurislogement.org/squats-et-bidonvilles-mainmenu-31/22-occupation-sans-droit-ni-titre/32-les-occupants-sans-droit-ni-titre-quel-droit->.

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

celle-ci, et de réduire ainsi leur « insécurité domiciliaire » [Bouillon, 2009 ; Bouillon, 2010].

Ces squatteurs connaissent le cadre juridique qui les protège de l'expulsion immédiate. Ils assument les procédures, voire les facilitent en déclarant leur présence aux autorités. Cette stratégie leur permet notamment d'éviter l'expulsion inopinée, éprouvante et portant le risque d'une confiscation de leurs affaires³. Contrairement aux squatteurs qui cherchent à rester cachés pour tenter de « durer » dans le squat, ceux-ci sont au courant des procédures qui les concernent et tentent d'infléchir les décisions en leur faveur.

Il existe encore une grande hétérogénéité derrière cette catégorie. Parmi la vingtaine de squats que nous avons enquêtés, certains se définissent comme des « squats artistiques », d'autres comme des « centres culturels alternatifs ». Certains collectifs d'occupants participent aux conseils de quartier, s'engagent dans des négociations avec les élus locaux afin de pérenniser leur situation. Cette contribution sociale à la vie de la cité peut être mobilisée comme argument lors des procédures juridiques. Cette attitude « légaliste » est l'héritière des premiers squats « contre-culturels » du milieu des années 1970 [Péchu, 2006, p. 364-471]. Cependant, d'autres squats ouverts se réfèrent à la mouvance punk, à l'autonomie politique ou revendiquent l'appellation de « squats politiques ». Ils se situent davantage dans l'héritage des squats « autonomes »⁴ qui se distinguent des premiers dans la seconde moitié de la décennie 1970 [Péchu, 2006]. C'est alors l'opposition radicale aux pouvoirs publics qui domine plutôt que la négociation, accompagnée parfois « d'actions directes » : « autoréductions » c'est-à-dire refus de payer des services, des biens publics ou privés (notamment vol dans les supermarchés), violence manifestante, occupations d'administrations (tels que commissariat, partis politiques, entreprises, locaux d'EDF (Électricité de France) pour faire pression et obtenir l'électricité) sabotage d'équipements publics ou privés, actions violentes contre des huissiers (saccage de bureaux, jets d'ordure contre les personnes) et des représentants de l'ordre, etc. [Péchu, 2006 ; Berthaut, 2008 ; Schifres, 2004]. On peut ainsi inscrire les squats ouverts contemporains à la croisée des mouvements alternatif, autonome et communiste. Les autonomes refusent toute négociation et peuvent recourir aux pratiques émeutières, tandis que les alternatifs défendent l'action non-violente et acceptent de collaborer avec les institutions. Les communistes développent de manière spontanée des formes de mise en commun de bien, des pratiques de gratuité et de don [Pereira, 2010]⁶.

Les squats ouverts ont pour caractéristique de rassembler des populations hétérogènes, et de mêler situations de précarité, difficultés d'accès au logement et aux espaces de création, et aspiration à un mode vie alternatif⁷. S'il est parfois difficile de démêler les fils des choix positifs et des contraintes, nous avons distingué dans notre recherche deux idéaux-types de l'usage du squat ouvert, en distinguant ceux pour qui le squat est un choix positif de mode de vie et ceux pour qui le squat permet de faire face à une situation de précarité socio-économique [Petiau, Pourtau, 2012].

Les squatteurs revendiquent une forme d'autonomie : qu'on leur laisse le droit d'occuper des bâtiments laissés vacants par des propriétaires ou des collectivités publiques. Ils s'affranchissent en partie des modes de vie conventionnels (le travail salarié et sa temporalité, le foyer familial, le recours au crédit, etc.). Concrètement, ils

³Théoriquement, elles sont restituées, mais des squatteurs indiquent que ce n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, leur absence durant une période tout comme leur dégradation possible est pénalisante, notamment lorsqu'il s'agit de matériel professionnel et/ou artistique. Le risque de l'expulsion imprévue entraîne toute une série de stratégies et de contraintes, comme de ne jamais laisser le bâtiment vide, se relayer pour assurer une présence, conserver des affaires personnelles ou professionnelles dans différents lieux, s'assurer d'une solution d'hébergement dans son réseau amical.

⁴Ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes, par référence au courant politique d'extrême gauche. L'autonomie politique puise ses sources dans l'anarchisme individualiste, qui prône la libération individuelle de tout cadre hiérarchique. Cette idéologie valorise les milieux libres et la singularité individuelle. (Pereira, 2010 ; voir aussi Schifres, 2004).

⁶Notons que l'auteur inscrit ces trois courants dans une « grammaire Nietzscheenne » de la contestation, c'est-à-dire un type de discours et de références propres à la gauche radicale culturelle ou sociétale.

⁷Cette hétérogénéité des profils en squats a déjà été relevée dans d'autres enquêtes (Bouillon, 2009 ; Dawance, 2008 ; Llobet Estany, 2010).

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

tentent d'organiser une interdépendance dans ces lieux plus ou moins éphémères, leur permettant de vivre avec de faibles ressources et de recourir le moins possible au système d'aide sociale. Cette analyse s'appuie sur une enquête croisant des méthodes qualitatives classiques (entretiens avec vingt-six squatteurs, visites de vingt-et-un squats, focus groups réunissant vingt-deux squatteurs) avec une méthode de recherche-action participative basée sur des groupes et séminaires de travail collaboratifs [Petiau, Pourtau, 2011b]. Nous verrons dans un premier temps comment les squatteurs organisent des activités qui se révèlent à la fois solidaires et de subsistance, dans les marges du Marché, et comment ils mettent en œuvre, au sein des collectifs de vie, des formes d'entraide et de sollicitude. Nous verrons dans un second temps comment, en s'organisant entre squatteurs et entre squats, ils tendent à institutionnaliser ces formes d'entraide et d'interdépendance. Une solidarité, qui certes a ses limites, tend ainsi à s'organiser, au-delà de l'éphémère des lieux occupés.

L'organisation d'une interdépendance au sein du collectif de vie

Critique sociale et échanges dans les marges du Marché

Un certain nombre de pratiques d'organisation de la vie quotidienne en squat relève de pratiques alternatives, qui articulent critique sociale et mise en œuvre « ici et maintenant » de pratiques singulières. Le fait même de squatter, d'occuper des bâtiments laissés vacants par des propriétaires ou la collectivité, est alors envisagé comme une modalité de contestation des pratiques spéculatives et de revendication de droit au logement. Certains squatteurs parlent de « réquisition citoyenne ».

La récupération ou « récup' » consiste à ramasser ce qui est mis à la rue ou jeté, mais qui peut être encore utilisé ou consommé. Peuvent ainsi être réappropriés meubles, appareils électroménagers, matériel informatique, etc., qu'il s'agit souvent de réparer. La « récup' » peut aussi consister à s'arranger avec des commerçants pour récupérer les invendus. Les squatteurs explorent leur quartier et nouent des accords avec des boulangers, des magasins d'alimentation, des commerçants sur les marchés qui leur remettent les produits qu'ils ne peuvent plus vendre plutôt que de les jeter. Le glanage consiste quant à lui à arpenter les fins de marché afin de récupérer ce qui a été jeté mais est encore consommable. On peut citer également des pratiques de débrouille comme le « piratage » des fluides, c'est-à-dire l'accordement à l'électricité et/ou l'eau sans ouvrir de contrat auprès des fournisseurs.

Lorsqu'ils organisent des portes ouvertes, des repas de quartier, des bals, des ateliers ou encore des bars, les squatteurs visent à constituer un lieu de sociabilité et de culture pour les habitants et les associations du quartier. Dans le même temps, ils tirent de ces activités des ressources utiles à la vie quotidienne. Les squats défendent un fonctionnement alternatif à l'économie marchande en pratiquant la gratuité ou les prix libres : bar, repas, concerts et spectacles où chacun s'acquitte d'une somme librement choisie, « magasin gratuit », où chacun peut déposer, échanger ou prendre librement des vêtements et accessoires, circulation libre des livres¹¹. Des squats mettent également des salles à disposition d'associations, gratuitement ou à des prix modiques, ou encore organisent des ateliers (de réparation de vélo, de chant, ou autre), sur les mêmes principes.

La vie en squat s'articule à une critique sociale visant la vie individuelle, le travail salarié à temps plein, la famille moderne classique, la société de consommation et le recours au crédit. Dans le même temps, l'organisation de pratiques alternatives, de débrouille et de solidarité dans les marges du Marché, permet de vivre avec des ressources limitées.

¹¹Cf. l'association « Circul'Livres » : <http://circul-livres.blogspot.com/qu-est-ce-que-circul-livres.html>.

Soutien mutuel et formes de sollicitude

Au sein des lieux, dans le cours de la vie quotidienne, les squatteurs développent des formes d'attention à l'autre. Florence Bouillon souligne que la vie en squat constitue une « épreuve de réciprocité permanente », dans laquelle parvenir à s'aménager un espace privé et des moments de retrait sont des enjeux [Bouillon, 2009]. La plupart des squats comportent des espaces accessibles au public, des espaces communs (partagés par les résidents) et des espaces privés (chambres ou ateliers), mais les configurations, le confort et le niveau d'intimité sont très différents, de par la fonction précédente des lieux et leur aménagement. Si la coprésence permanente génère une grande fatigue, elle induit aussi une attention à l'autre *de fait*, chacun se retrouvant finalement spectateur du bien-être ou du mal-être manifesté par *autrui*. La vie collective en squat offre en cela une veille sur l'état de santé de chacun. Le partage d'un lieu d'habitation, la fréquentation des espaces communs, impliquent que les résidents se voient les uns les autres. Ils sont amenés à s'apercevoir lorsqu'une personne semble malade ou manifeste un comportement inhabituel. C'est bien en partie le fait d'être sous les yeux les uns des autres, de ne pas pouvoir faire autrement que de porter regard sur l'autre, qui entraîne cette attention à l'autre.

Certains comportements sont identifiés comme inhabituels ou manifestant un mal-être. Les conduites de retrait dans les espaces privatifs, d'absence de participation à la vie collective, les plaintes récurrentes de douleurs, ou encore les plaies visibles faisant suite à des accidents, suscitent des réactions de la part des résidents. Ceux-ci sollicitent les personnes qui s'isolent ou se plaignent, les invitent, à s'occuper de leur problème de santé, par exemple en les incitant à consulter un médecin ou un dentiste. Les squatteurs manifestent en cela un souci des autres, un *care* que l'on peut définir comme « une combinaison de sentiments d'affection et de responsabilité, accompagnés d'actions qui subviennent aux besoins ou au bien-être d'un individu dans une interaction en face-à-face » [Cancerian, cité par Tronto, 2009a, p. 36]. Une définition plus large ajoute, à ces relations de face-à-face, le soin apporté à soi-même, ainsi que les actions en direction de son environnement réalisant un « soutien à la vie » [Tronto, 2009b, p. 143]. Cette attention à l'autre peut s'accompagner d'interventions, d'un « prendre soin », consistant par exemple, à proposer des médicaments ou des remèdes naturels, à orienter ou accompagner physiquement à l'hôpital, chez le médecin, ou encore vers un travailleur ou un dispositif social. Ce souci de l'autre peut s'adresser à des étrangers. Il est fréquent que les squats ouverts accueillent des personnes en difficulté, soit de manière informelle, soit en organisant un *sleeping*, c'est-à-dire en réservant des couchages pour les personnes de passage. Certains squats accueillent par cooptation, n'hébergeant que des personnes recommandées par d'autres collectifs de squatteurs, d'autres au contraire souhaitent plus largement porter assistance aux personnes en difficulté, en accueillant par exemple des personnes sans domicile identifiées dans leur quartier.¹²

Toutefois, ce « prendre soin » est limité en squats par l'éthique libertaire et la valeur d'autogestion, c'est-à-dire l'importance donnée à la liberté pour chacun de gérer sa propre vie comme il l'entend. L'intervention auprès d'autrui est aussi bornée par la tolérance envers les comportements marginaux. Les squatteurs étant eux-mêmes engagés dans un mode de vie déviant, ils ont tendance à tolérer des comportements qui s'écartent des normes majoritaires, par exemple en termes de consommation d'alcool ou de drogues. La tendance à la bienveillance envers les personnes en difficulté peut amener à accepter des conduites qui pourraient paraître alarmants dans d'autres contextes, comme des difficultés relationnelles ou de communication. Ils se jugent par ailleurs démunis quant à certains problèmes de comportement, qu'ils estiment relever

¹² La mission Squats de Médecins du Monde estime que les squats assurent une fonction d'hébergement d'urgence, les petits squats où résident trois à huit personnes offrant en moyenne 1,5 place d'hébergement par jour, tandis que les squats plus importants où résident plus de dix personnes et qui disposent de davantage d'espace offrent en moyenne 3 à 8 nuitées par jour.

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

de la santé mentale. La vie en squat offre ainsi un certain soutien collectif, non dénué d'ambivalence.

Un recours partiel aux aides sociales

La quête d'autonomie s'exprime également vis-à-vis du système d'aide sociale. Organiser une vie sans avoir recours à des formes d'assistance apparaît comme une situation idéale, notamment pour les résidents des squats qui se nomment « autonomes » ou « politiques ». Les dispositifs d'aide sont fortement dépréciés, même si une partie des squatteurs y a recours de temps en temps. Ils adressent aux structures d'hébergement les mêmes critiques que les personnes sans domicile qui ne les utilisent pas [Arduin *et al.*, 2006, p. 201]. Ils relèvent le manque d'hygiène et de sécurité, l'excès de contraintes, et valorisent la liberté et le choix d'un autre mode de vie : vie dans la rue pour les uns, vie en squat pour les autres. Ce sont les services d'hébergement – CHRS (Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale), CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence), CHS (Centre d'Hébergement de Stabilisation) – et le recours au numéro d'urgence sociale le « 115 »¹⁵ qui concentrent le plus de critiques et sont vécus comme les plus stigmatisants. De plus, c'est précisément parce que les squatteurs ne souhaitent pas se définir comme des personnes sans domicile qu'ils les évitent.

Les squatteurs tentent ainsi d'éviter d'avoir recours aux dispositifs et aux prestations, qui portent une charge disqualifiante [Paugam, 1991 ; Warin, 2016]. Ils cherchent à éviter les interactions, par exemple avec les travailleurs sociaux pour les ouvertures et les suivis des droits, qui les amènent à s'assimiler à des figures négatives : usagers de drogue, personne sans papiers, sans domicile, etc. Le squat offre une alternative plus valorisante et, dans une certaine mesure, des ressources sur lesquelles s'appuyer.

Cependant, les interdépendances au sein du squat ne répondent que partiellement aux nécessités de la vie courante. Bien que critiquant le système d'aide sociale, un tiers des personnes interrogées a déjà eu recours à un service d'aide aux personnes sans domicile. Notons que les quelques squatteurs enquêtés qui ont eu recours à des foyers l'ont fait lorsqu'ils n'avaient aucune autre possibilité : première arrivée à Paris depuis la région d'origine, séjour à l'étranger, épisode à la rue avant de connaître les squats ouverts, par exemple. Les services de douche et de distribution de repas sont plus facilement utilisés. D'une part, les bains publics se révèlent utiles lorsque le squat ne dispose pas de l'eau courante ou n'offre pas un minimum de conditions d'hygiène, d'autre part ces dispositifs sont moins « engageants ». Au moment de l'entretien, un peu moins de la moitié de l'échantillon est bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active, et un tiers bénéficie de la Couverture Maladie Universelle et de la domiciliation administrative¹⁶. S'il existe bien un « non-recours », certains squatteurs ne bénéficient pas de prestations auxquelles ils peuvent prétendre [Warin, 2016], il est en tout cas, pour certains, partiel. L'usage des aides peut quant à lui relever d'un certain détournement – au regard du sens que les politiques sociales leur assignent – en finançant des projets visant l'activité, l'épanouissement de la personne ou encore une forme d'autonomie (par exemple la réparation d'un camion, le passage du permis de conduire, l'achat de matériel pour une activité artistique) plutôt que l'insertion et le retour à l'emploi, une attitude que Patrick Cingolani relève plus largement chez des « précaires » [Cingolani, 2014, p. 29]. Ces squatteurs utilisent d'une manière non prescrite l'argent des prestations, contournant le contrôle de l'usage des sommes caractéristiques de nombreux dispositifs d'assistance [Zelizer, 2005]. Les squatteurs articulent ainsi des ressources issues de la solidarité publique à celles issues des solidarités développées au sein des collectifs de vie.

¹⁵Numéro d'appel du Samusocial, qui régle l'accès à l'offre d'hébergement.

¹⁶Un biais existe ici puisque l'échantillon était composé pour un tiers de personnes en relation avec la mission Squats de Médecins du Monde.

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

Au-delà des lieux de vie : collectifs et associations

Les équipes

Comment tenter d'organiser une interdépendance tout en valorisant une éthique libertaire ? Comment instaurer des relations d'entraide dans un environnement changeant, au gré des expulsions et des réouvertures de lieux, et les inévitables mobilités individuelles qui les accompagnent¹⁸ ? Les squatteurs se regroupent de manière informelle dans ce qu'ils nomment des « équipes ». Leurs membres sont engagés dans la prospection de lieux, puis leur « ouverture »¹⁹. Une équipe a donc une existence hors de la vie en squat. Par ailleurs, elle ne recouvre pas forcément exactement le groupe de résidents d'un squat : certains peuvent finalement en partir après avoir participé à son ouverture, tandis que d'autres occupants peuvent le rejoindre plus tard. L'équipe a donc des contours assez labiles, au gré des attachements réciproques, des mobilités, des fermetures et ouvertures de lieux. Autour d'elle gravitent « résidents » des squats et simples « visiteurs »²⁰.

L'existence des équipes réduit les difficultés de la vie collective. La plupart des squats ouverts faisant office d'habitation, ils impliquent en effet une gestion commune des lieux. La vie en squat fait peser une forte exigence de participation, puisqu'il faut partager les tâches domestiques classiques (vaisselle, ménage, etc.), mais aussi les activités envers le public (concerts, portes ouvertes, etc.) et les activités de solidarité et de débrouille (récupération, repas de quartier, etc.)²¹. Les lieux eux-mêmes demandent souvent beaucoup d'investissement et d'aménagements, étant souvent inadaptés à l'habitation (locaux professionnels ou administratifs, hangar) ou délabrés. Les tâches quotidiennes et d'entretien occupent une bonne partie de la vie quotidienne en squat, peut-être davantage encore en termes de préoccupation que de temps à y consacrer. La vie en commun va en effet de pair avec des attentes réciproques de participation, ces exigences étant encore accrues lorsqu'il s'agit de réaliser des travaux de bâtiments dégradés, d'organiser des activités et de recevoir du public.

L'organisation en équipe permet d'assurer un minimum de liens d'interconnaissance et d'entente préalable. Leur existence permet aux résidents de s'assurer, dans une certaine mesure, d'une entente et d'une confiance réciproque, du partage dans ses grandes lignes d'un projet de vie et/ou d'activités dans le lieu : le squat fait-il fonction d'habitation ? Y a-t-il des espaces et communs, et lesquels ? Y a-t-il des réunions, un conseil de maison²² ? Le squat est-il ouvert au public, y a-t-il des portes ouvertes ? Le squat organise-t-il des activités, et lesquelles ? L'organisation en équipes et les pratiques de cooptation des nouveaux entrants ou des hébergés permettent de limiter la survenue de comportements perturbateurs tels que les conflits, les vols et les violences, qui sont fréquents dans les squats, mais aussi le désengagement individuel de la vie collective. Bien que le souci de l'autre se manifeste parfois envers des étrangers, par exemple lorsque le squat met en œuvre un *sleeping*, cette interconnaissance facilite les formes d'entraide et de sollicitude au sein des lieux.

Vers une interdépendance entre squats ?

Au-delà des équipes, les collectifs des squats ouverts tentent, pour certains, de s'entraider et de s'organiser entre eux. Deux exemples peuvent être cités. Le premier

¹⁸Lors des procédures juridiques, seuls 6,5 % des squatteurs obtiennent des délais de plus de trois mois et 3 % des délais de plus six mois (Bouillon, 2010).

¹⁹C'est-à-dire leur investissement initial, moment critique puisqu'il s'agit d'éviter une infraction de « flagrant délit ». Une fois que le squatteur a pu prouver qu'il habite ce lieu, il ne peut plus être expulsé sans procédure judiciaire.

²⁰Selon la typologie de rôles qui s'élabore dans les squats, que nous avons relevée.

²¹Tâches et activités au demeurant mal partagées. Leur répartition et les effets de domination qui en résultent restent à étudier.

²²Les squats sont plus ou moins organisés, et de manière plus ou moins formelle. Certains mettent en place des réunions régulières ou des « conseils de maison » dans le but de gérer l'organisation des activités ouvertes au public et de réguler la vie collective. La mission Squats de Médecins du Monde les incite à s'organiser, mettant ainsi en œuvre une intervention sociale relevant du « développement communautaire ».

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

est celui du site Squats!net, fondé en 1997 par un petit groupe d'activistes Berlinoises qui, dans un contexte de répression des squats, vise « la mise en place d'une structure de communication alternative, destinée à visibiliser les squats et leurs pratiques, à élargir leur champ d'action ainsi qu'à leur mettre à disposition de nouveaux outils de coordination »²⁴. Le site relaie ainsi les informations sur les squats dans différents pays du monde, et leur répression. Il transmet des appels à soutien et à action : repas de solidarité avec des occupants en instance d'expulsion, signature de pétition, apport de matériel, opposition à une expulsion, etc. Le second exemple est celui de l'association informelle Intersquat, qui réunit des collectifs de squatteurs de Paris et d'Ile-de-France. Celle-ci se réunit régulièrement afin d'échanger autour de la situation des squats, des problématiques rencontrées par les différents squats, des actions à mener²⁶. Il peut s'agir de soutenir un squat en difficulté, d'organiser une solidarité en cas d'expulsion (en se mobilisant contre celle-ci ou en hébergeant des squatteurs expulsés dans d'autres squats), ou encore de décider d'actions militantes ou culturelles. Lors des réunions auxquelles nous avons assisté pendant l'enquête ont pu par exemple être fixés différents objectifs tels que la constitution d'une archive des articles de presse consacrés aux squats, la promotion de la pratique du squat dans les médias, ou encore l'affichage d'une information sur les bâtiments ayant fait l'objet d'une expulsion pour projet immobilier et pourtant restés vides depuis lors. L'Intersquat organise également une manifestation biennale, le Festival des Ouvertures Utiles ou FOU. À cette occasion, les lieux volontaires proposent une programmation culturelle et artistique durant une quinzaine de jours : concerts, représentations cinématographiques et théâtrales, performances, forums de discussion, repas conviviaux, etc. L'Intersquat a aussi organisé des rencontres avec des squatteurs étrangers, sous la forme de voyages collectifs à Berlin et Rome notamment, afin d'échanger sur les différences des contextes et des pratiques.

Ces expériences témoignent d'une volonté de structuration du milieu des squats, au-delà des collectifs de vie. Elle favorise l'interconnaissance, l'émergence d'actions et d'un positionnement communs, la mise en œuvre d'une solidarité entre les squats, l'entraide entre les lieux. Toutefois, les tentatives d'organisation sont limitées par les principes de l'association : l'informalité et la non-représentativité.

Conclusion

Les squats ouverts organisent un ensemble de pratiques et d'activités qui, tout en visant des buts solidaires, fournissent des ressources financières et des modalités de subsistance. Par ces activités, mais aussi par les formes de sollicitude et d'entraide au sein des lieux de vie, les squats fournissent à leurs occupants un soutien et des moyens de vivre avec peu de moyens, des ressources sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour revendiquer une autonomie. Celle-ci, *in fine*, consiste à revendiquer le droit de « vivre autrement » dans la ville, d'occuper des espaces laissés vacants par les propriétaires ou les collectivités publiques. Du point de vue des relations aux pouvoirs publics et plus largement aux institutions, cette autonomie se conquiert par la négociation, par la coexistence ou par la franche opposition, en fonction des orientations politiques des collectifs. Pour les personnes en difficulté, le squat est le moyen de trouver d'autres appuis que les aides sociales, et d'éviter ainsi, ou d'amoinrir, leur caractère disqualifiant. L'hétérogénéité sociale des squats – où se côtoient artistes, jeunes à la recherche de modes de vie différents et personnes en situation de précarité – apparaît à cet égard comme une ressource, même s'il faudrait voir comme se (re)dessinent des hiérarchies à l'intérieur des lieux.

Plusieurs forces contraires à ces auto-organisations s'exercent : le contexte mouvant, au gré des expulsions et des nouvelles ouvertures de lieux, mais aussi

²⁴<https://fr.squat.net/presentation/>.

²⁶Ce fut le cas en tout cas durant la période 2009-2011 sur laquelle a porté l'enquête. <http://paris.intersquat.org/>

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

l'esprit « libertaire » des squatteurs. Même s'ils sont attirés par le communautaire, le modèle n'est plus celui de la communauté des années soixante et soixante-dix, et une grande importance est accordée à la liberté individuelle. Cet équilibre, existant mais fragile, caractérise tant les relations d'interdépendance au sein des collectifs de vie que celles qui se nouent au-delà les lieux, au travers des équipes et des associations. Comme d'autres « échappées » mises en œuvre par des précaires, l'autonomie construite par les squatteurs, du point de vue de sa force d'émancipation, « [résonne] de l'ambivalence entre contraintes et possibles » [Cingolani, 2014, p. 99].

Bibliographie

- Arduin P., Firdion J.-M., Marpsat M., Quaglia M., Razafindratsima N. (2006), « Les enquêtes complémentaires », *INSEE Méthodes*, « L'enquête sans domicile 2001 », n° 116, p. 193-211.
- Berthaut J. (2008), *Parisquat. Des squats politiques à Paris 1995-2000*, Lyon, Atelier de création libertaire.
- Bouillon F. (2009), *Les mondes du squat*, Paris, PUF.
- Bouillon F. (2010), « Le squatteur, le policier, le juge et le préfet : procédures *en actes* et classements *ad hoc* », *Déviance et société*, vol. 34, n° 2, p. 175-188.
- Cingolani P. (2014), *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, Paris, La Découverte.
- Dawance T. (2008), « Le squat collectif autogéré, une réponse à la crise urbaine », *La revue nouvelle*, p. 30-41.
- Gardella E. (2007), « Le refus d'hébergement : un vrai problème ? », *Symposium de l'Observatoire du Samu Social de Paris*, 18 décembre 2007. URL : <http://observatoire.samusocial-75.fr/PDF/sympo07/Refus%20d%27hebergement-texte.pdf>.
- Jouan M., Logier S. (dir.) (2009), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, Paris, PUF.
- Llobet Estany M. (2010), « Le squat : un espace de socialisation et une alternative à la stigmatisation de la précarité des jeunes », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [en ligne], numéro hors série / 2010, mis en ligne le 17 mars 2010, consulté le 16 juin 2010. URL : <http://sejed.revues.org/index6628.html>.
- Marpsat M., Quaglia M., Razafindratsima N. (2002). *Étude des marges de l'enquête Insee 2001 : le cas des personnes sans domicile n'utilisant pas les services d'hébergement et de restauration*, rapport pour l'Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- Molinier P., Laugier S., Paperman P. (2009), *Qu'est-ce que le care ?*, Paris, Payot.
- Paugam S. (1991), *La disqualification sociale*, Paris PUF.
- Pechu C. (2010), *Les squats*, Paris, Presses de Science Po.
- Pechu C. (2006), *Droit au logement, genèse et sociologie d'une mobilisation*, Paris, Dalloz.
- Pereira I. (2010), *Les grammaires de la contestation*, Paris, La Découverte.
- Petiau A., Pourtau L. (2014), *Vivre en squats. Une bohème populaire au XXIe siècle*, Paris, CNRS Éditions.
- Petiau A., Pourtau L. (2012), « Les squats : entre réponse à la précarité et stratégie de reclassement », in Ertul S., Melchior J.-P., Warin P., (dir.), *Les parcours sociaux à l'épreuve des politiques publiques*, Paris, Presses Universitaires de Rennes, p. 139-148.
- Petiau A., Pourtau L. (2011a), « Une autonomie polysémique. Réflexions à partir d'une recherche-action sur l'accès aux soins et aux droits des squatteurs », *Vie sociale*, n° 4, p. 97-109.
- Petiau A., Pourtau L. (2011b), « Regards sur la participation de populations marginalisées à la recherche-action. Le cas des squatteurs en Ile-de-France », *Interventions économiques*, n° 23, 2011 [en ligne], 43 / 2011, mis en ligne le 1er mai 2011, consulté le 25 juillet 2016. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1375>.
- Rode A. (2011), « Non-recours aux soins et autonomie assumée. Récit d'enquête », *Document de travail*, Odenore.
- Schifres S. (2004), *La mouvante autonome en France de 1976 à 1984*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine et sociologie politique, Université Paris X, 2004. URL : <http://sebastien.schifres.free.fr/maitrise>.

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.

Tronto J. (2009a), *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte.

Tronto J. (2009b), « Care démocratique et démocraties du care » in Molinier P., Laugier S., Paperman P., (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*, Paris, Payot et Rivages.

Warin P. (2008), « Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un "vivre hors droits" », *Vie sociale*, n° 1, p. 9-19.

Warin P. (2016), *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.

Zelizer V. (2005), *La signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil.

Petiau A., « Les squats ouverts : entre entraide, mobilité et éthique libertaire », dans B. Rist & S. Rouxel (dir.), *Tous autonomes ! Injonction des politiques sociales ou fabrication collective*, Paris, Presses du Septentrion, 2018, p. 265-276.